Zeitschrift: Revue internationale de théologie = Internationale theologische Zeitschrift = International theological review

Band: 8 (1900)

Heft: 30

Rubrik: Correspondances

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CORRESPONDANCES.

I. — Réponse au sujet du « Catholicisme libéral » et de l'« Ancien-catholicisme ».

On m'écrit : « ... Les positions nettes sont toujours les meilleures pour le succès final de la vérité. Auriez-vous la bonté de m'indiquer, ainsi qu'à quelques amis qui partagent mon incertitude, s'il y a une différence essentielle, et quelle est cette différence, entre les anciens-catholiques et les catholiques-libéraux tels que nous les voyons en France (nuance de Mun), en Allemagne (nuance Schell), etc. ? »

Réponse. Avant tout, il faut distinguer les catholiques-libéraux d'*avant* le dogme de l'infaillibilité papale et les catholiques-libéraux d'*après*. Ceux d'avant ont combattu ce prétendu dogme, non seulement comme inopportun, mais comme erroné. Ils formaient deux groupes en France : les uns défendaient surtout la liberté de la foi ou la foi libre, contre le parti ultramontain, qui voulait imposer à la foi l'infaillibilité papale et et les autres dogmes nouveaux chers aux jésuites ; ce premier groupe était plutôt gallican. Le second groupe était plutôt politico-ecclésiastique, en ce sens qu'il était plus préoccupé de défendre contre l'Etat les libertés de l'Eglise, et qu'il inclinait plus à la séparation de l'Eglise et de l'Etat qu'au maintien du concordat de 1801. Le premier groupe était surtout représenté par les Darboy, les Meignan, les Dupanloup, les Gratry, les Maret, etc. ; le second, par les de Falloux, les de Montalembert, les de Broglie, les Lacordaire, etc., et en général par l'école du *Correspondant*.

Après le dogme du 18 juillet 1870, les uns se sont *soumis* à ce dogme comme on se soumet à un point d'interrogation ou à un point d'exclamation, et ont peut-être continué à se croire toujours libéraux, parce qu'ils avaient toujours le désir

de l'être et qu'il est facile de prendre ses désirs pour des réalités. Les autres ont *rejeté* ce dogme comme une erreur qui fausse l'Evangile, qui fausse la tradition catholique, qui fausse la constitution de l'Eglise catholique, et qui attente à la liberté de la foi, à la liberté de la conscience et à la liberté de la science.

Donc, le groupe des catholiques-libéraux d'avant le 18 juillet 1870 n'existe plus, sauf en partie chez les anciens-catholiques, qui ont continué et qui continuent à porter le drapeau des libertés catholiques. Mais encore faut-il, ici, préciser. Ce serait se tromper que de croire que les anciens-catholiques en sont restés toujours à l'état d'esprit dans lequel ils étaient lors du 18 juillet 1870. Ce faux dogme leur a ouvert les yeux. Il les a mis dans l'heureuse nécessité de mieux étudier une quantité de questions et de documents, dont Rome les avait toujours habilement détournés. Ils ont donc depuis lors beaucoup appris, soit par leurs études personnelles, soit par leurs rapports avec les autres Eglises indépendantes de Rome, qu'ils ne connaissaient auparavant que très inexactement. Que de clichés gravés par Rome dans leur esprit, que de prétendues maximes évidentes, que de phrases toutes faites, que de mots à effet, ont été par eux percés à jour! Ils ont ainsi fait table rase de nombreuses balivernes, qui aujourd'hui les font sourire de pitié, et qu'ils acceptaient alors naïvement, n'osant lever les yeux pour ne pas manquer de respect à Monseigneur ou au Saint-Père! C'est ainsi qu'ils n'acceptent plus une quantité d'assertions, d'un ultramontanisme inconscient, que l'on trouve dans les ouvrages de Lacordaire, de Gratry, de Montalembert, de Dupanloup, de Maret, etc.

Pour avoir une idée exacte du chemin parcouru et des travaux théologiques publiés par les anciens-catholiques depuis le 18 juillet 1870, il faut lire les ouvrages des Dœllinger, des Reinkens, des Reusch, des Langen, des Friedrich, des Schulte, des Michelis, des Weber, des Herzog, des Huber, des Lossen, etc. On y voit clairement que le mouvement ancien-catholique n'est pas une simple réforme ecclésiastique, mais aussi une réforme théologique, dont le but est la mise en plus grande lumière du vrai dogme catholique, en le séparant nettement des interprétations, fausses ou vraies, données par les diverses écoles de théologie, toujours faillibles et toujours sujettes à correc-

tion. Ces choses n'existaient qu'en germe dans les esprits des catholiques-libéraux d'avant 1870; avec l'ancien-catholicisme, elles ont fleuri et fructifié.

Quant aux catholiques-libéraux qui se disent *romains*, ou aux catholiques-*romains* qui se disent libéraux — ce qui est la même chose — ils ne sauraient être confondus avec les anciens-catholiques ou catholiques-chrétiens. Ce qui les sépare, ce n'est pas seulement l'abîme de l'infaillibilité papale, c'est encore tout ce qui est connexe à cette infaillibilité, je veux dire les erreurs qui en ont été la préparation et celles qui en sont la conséquence. Les catholiques-libéraux qui ont accepté l'infaillibilité papale comme dogme, ont, sans le vouloir, cessé d'être réellement catholiques et réellement libéraux: ils ont cessé d'être réellement catholiques, parce qu'ils ont cessé de faire consister la catholicité dans l'*universalité*, pour en placer faussement l'essence dans la *papauté;* ils ont cessé d'être libéraux, parce que faire dépendre ses croyances, ses convictions, sa foi, sa morale, sa vie, des décisions d'un homme qu'on est obligé de croire infaillible, c'est évidemment perdre toute liberté religieuse, scientifique et morale. Affirmer le libéralisme et la liberté dans de telles conditions, est une pure duperie ou une pure naïveté. On l'a bien vu en 1899, lorsque le pape, qui avait déjà condamné les d'Hulst et les Loisy, condamna les Schell, les Klein, etc., ainsi que tout le système appelé « américanisme ».

Bref, ou les catholiques-*romains* qui se disent encore libéraux, prennent ce dernier titre simplement comme une cocarde ou une étiquette, pour se faire croire à eux-mêmes, et peut-être aussi à quelques naïfs de leur trempe, qu'ils sont libres sous le joug d'un homme infaillible; et alors c'est une fantaisie qu'on leur passe en souriant, comme à des enfants qui jouent aux soldats avec des sabres de bois. Ou bien ils se disent libéraux, avec la sincèree volonté d'étudier librement les documents religieux, les sciences et la philosophie, et de proclamer hautement la vérité, quelle qu'elle soit; et alors c'est une attitude fort respectable, mais qui ne saurait durer longtemps, parce que cette vérité qu'ils sont disposés à proclamer hautement, ne tardera pas à les mettre en demeure de rompre avec les erreurs papistes; elle sera plus forte qu'eux, s'ils sont sincères et logiques.

Donc, toute méprise est impossible entre les anciens-catholiques et les *romanistes* prétendus libéraux. Autant les anciens-catholiques éprouvent de répulsion en présence de la frivolité des premiers, autant ils estiment et plaignent la bonne volonté des seconds, et font des vœux pour que leurs yeux s'ouvrent et que leur courage soit à la hauteur de leurs devoirs. E. MICHAUD.

II. — Réponse à M. Yves Guyot, sur « la concurrence religieuse en France ».

Monsieur,

Dans la *Revue internationale de théologie* de janvier dernier (p. 181-2), vous avez bien voulu m'adresser une *réponse* dans laquelle vous dites: « Je croyais que tout confesseur relevait d'un supérieur ecclésiastique qui lui-même relevait du pape. Si je me trompe, je fais amende honorable. Mais dites-moi, je vous prie, si le catholicisme tel que vous l'entendez comporte la confession. Alors j'ai peur même de ce catholicisme non ultramontain, parce que la confession, avec la pénitence et l'absolution qui en sont la conséquence, implique l'abdication de l'individu, la remise de sa propre responsabilité à des mains étrangères et l'idée du rachat du crime. »

Réponse: 1° Dans l'Eglise catholique, tout confesseur doit, dans l'exercice de son ministère, observer les canons ou règles de son diocèse. S'il les viole, il relève du tribunal de son évêque, qui lui-même relève du concile de la province. Il peut, de plus, en appeler au siège patriarcal, qui relève, comme dernière instance, du concile œcuménique. — 2° Le sacrement de pénitence tel qu'il est décrit dans le Nouveau-Testament, implique naturellement l'aveu ou la confession de la faute commise, ainsi que le repentir. Je dis *naturellement,* parce que dans la *nature* des choses, une faute ne peut être pardonnée qu'à la condition que le coupable se reconnaisse coupable et qu'il en témoigne du repentir. Le Christ, en imposant ces conditions, n'a fait que sanctionner une loi psychologique et morale de l'ordre naturel. Il n'est aucun moraliste qui puisse en dispenser. — 3° Mais il y a plusieurs manières de faire l'aveu exigé: on peut le faire à Dieu seul, ou devant le prêtre seul,

ou devant l'Eglise réunie en assemblée; on peut le faire explicitement ou implicitement, avec de nombreux détails ou sans détails, verbalement ou par une simple attitude d'humiliation ou de contrition. De là les formes multiples de la confession chrétienne. — 4° La forme usitée actuellement dans l'Eglise romaine est scandaleuse, et je n'hésite pas à dire que c'est un tribunal d'immoralité, où confesseur et pénitente peuvent être exposés aux plus grands périls. Je n'ai pas besoin d'ajouter que ce tribunal n'est fondé ni sur le droit divin, ni sur le droit humain, mais seulement sur la *discipline romaine,* laquelle est non seulement sans valeur, mais criminelle aux yeux de tout chrétien éclairé. — 5° La confession publique et détaillée, qui a été autrefois pratiquée, pendant quelque temps et dans quelques Eglises particulières, a été aussi reconnue comme abusive et scandaleuse; et c'est à bon droit qu'elle a été supprimée. — 6° Entre ces deux formes mauvaises il en est d'autres, comme la confession générale telle qu'elle se pratique dans l'Eglise ancienne-catholique, par exemple en Suisse, où il n'y a aucune «abdication de l'individu», aucune «remise de sa propre responsabilité à des mains étrangères», aucune idée du «rachat» du crime, mais où le caractère religieux de cet acte purificateur et réconfortant est parfaitement sauvegardé, en même temps que la dignité de la conscience des fidèles. Croyez bien, Monsieur, que le catholicisme qui pratique cette forme de la confession, loin d'abaisser les âmes, les relève, et que, si vous la connaissiez exactement, vous remplaceriez votre «peur» par l'admiration. C'est du moins ma persuasion.

Ces explications données, voulez-vous me permettre de revenir sur votre projet de «décatholiser» la France, non pour prolonger la discussion, mais pour confirmer mon point de vue par *un fait nouveau* important? Je vous ai dit que la France ne se ferait pas protestante (le protestantisme étant ce qu'il est actuellement), mais que la réforme religieuse devenue nécessaire serait *catholique,* et que les catholiques qui voudront rejeter le papisme voudront rester catholiques dans le vrai et grand sens du mot. Or, je lis dans le *Chrétien français* (journal de prêtres catholiques-romains devenus protestants), numéro du 27 janvier dernier, que le clergé de l'Ariège est en lutte avec son évêque, qu'il réclame une réforme et que «ses tendances se portent *plutôt* aujourd'hui vers une

réforme *qui ne renierait pas le titre de catholique*, vers une sorte d'*Eglise nationale.* » « Ce mouvement, ajoute ce journal, a considérablement gagné du terrain dans le diocèse de Pamiers; il s'est organisé, il est groupé, il a un chef. » Donc attendons.

Je lis, de plus, dans le *Siècle* du 12 mars dernier, sous la signature *Huttenius,* que la tentative faite vers 1876, par MM. Renouvier et Pillon, d'une manière cependant très habile, dans le but de déterminer les catholiques mécontents de Rome à s'inscrire sur les registres de l'Eglise protestante (tout en réservant leur liberté personnelle de croyance ou d'incroyance et tout en pouvant rester dans le protestantisme ce qu'ils étaient dans le catholicisme), que cette tentative, dis-je, « qui ressemble singulièrement à celle qui est soutenue dans le *Siècle* », « n'a pas rencontré grand écho dans le public » et même qu'elle « a échoué ». Et M. Huttenius, protestant évidemment très sincère, ajoute: « N'est-ce pas un précédent alarmant pour nous? » M. Huttenius a raison. Il avoue que « les préjugés ne se démolissent pas en un jour. » Qu'il me permette de lui faire observer que les catholiques français, même ceux qui sont mécontents de Rome, n'ont pas seulement des *préjugés* contre les méthodes et les doctrines protestantes actuelles, mais des griefs positifs qu'ils croient très solidement fondés, et qui forceront la Réforme protestante à se réformer de nouveau, et cette fois dans un sens plus réellement antipapiste et plus catholique qu'au XVIe siècle.

Je termine, Monsieur, en prenant la liberté de vous adresser la prière même que vous m'avez adressée: « Donnez-nous votre concours, nous vous en serons reconnaissants. » Vous voyez donc qu'il y aurait moyen de s'entendre.

Agréez, etc. *Un catholique français.*

III. — Sur l'union entre l'Eglise orientale et l'Eglise ancienne-catholique.

On nous écrit: « Ne craignez-vous pas que, si l'union est proclamée entre l'Eglise orientale et l'Eglise ancienne-catholique, ce ne soit qu'une union purement académique; qu'étant données les différences de langues, de mœurs, de rites, de tendances nationales, d'esprit même, qui existent entre ces deux

Eglises, cette union ne soit incompréhensible à la masse de leurs fidèles et par conséquent sans résultats pratiques? »

Je réponds très nettement que je n'ai pas cette crainte. Le mot « académique » est trop élastique; en l'employant, on a sans doute voulu dire « théorique, spéculative, purement idéale ». Ce n'est pas la même chose. Grâce à Dieu, nous ne sommes pas des académiciens qui ne s'occupent que de mots et de phrases. Nous travaillons scientifiquement, nous discutons des idées et des doctrines, nous réfutons des erreurs, nous détruisons les faux dogmes et les superstitions néfastes, nous rétablissons dans leur vraie lumière les vrais dogmes chrétiens et les faits de l'histoire dénaturés par la fausse théologie. Certes, ce n'est pas là un travail inutile et « purement académique », mais un travail nécessaire, la base même de toute réforme sérieuse. Quand même ce travail n'aboutirait qu'à *constater* l'identité de la foi objective entre les deux Eglises en question, ne serait-ce pas déjà un fait considérable, digne d'être proclamé hautement?

Après tant de siècles de séparation, après les fausses tentatives d'union de Lyon et de Florence, n'est-ce rien qu'une union fondée enfin sur des explications savantes, exactes, irréfutables, loyales, exemptes de tout intérêt et accompagnées de sentiments de charité et de fraternité chrétiennes?

Quand même les masses ne comprendraient pas toute l'importance d'une telle proclamation et d'une telle union, n'est-ce donc rien que l'entente des esprits qui savent, des intelligences qui connaissent les questions, des croyants qui peuvent rendre témoignage de leur foi? Et même, n'est-ce pas là le plus important?

D'ailleurs, pourquoi n'éclairerait-on pas les masses? Est-il donc difficile de leur expliquer brièvement et clairement que, là où il y avait autrefois des adversaires ou des inconnus, il y a maintenant des amis, des frères, tous animés du véritable esprit chrétien? Les masses ne sont pas si ignorantes ni si indifférentes qu'elles ne puissent comprendre la grandeur et l'importance d'un tel événement. Un peu de confiance et de zèle dans le clergé chargé de les instruire, et elles comprendront certainement, et elles tressailliront, elles aussi, dans l'esprit de Dieu. Chez nous, anciens-catholiques, j'ose le dire

sans être démenti de personne, il n'est pas une âme qui ne vibre à cette grande pensée.

Quant aux différences de langues, de mœurs, de rites, de discipline, etc., elles ne sauraient empêcher l'union, par la bonne raison qu'elles doivent exister toujours, qu'elles sont voulues de Dieu, comme les variétés le sont dans la nature et dans toute société. *Avant la rupture entre l'Orient et l'Occident, elles existaient et elles n'empêchaient pas l'union des Eglises particulières entre elles;* c'est un fait que nul ne peut nier. Donc elles ne sauraient pas davantage empêcher l'union aujourd'hui.

Est-il donc nécessaire de parler tous la même langue pour être chrétiens? Les Orientaux eux-mêmes glorifient le Christ, les uns en grec, d'autres en vieux slavon, d'autres en arménien, d'autres en copte, etc. Nous qui le glorifions en allemand, en français, en anglais, en italien, en hollandais, etc., ne pouvons-nous pas être leurs frères et exprimer les mêmes sentiments en des termes autres que les leurs? C'est du simple bon sens.

Il en est de même des mœurs, des usages, des traditions, des habitudes administratives et autres. Où a-t-on vu que ces choses doivent être les mêmes chez tous les peuples chrétiens? L'ancienne Eglise a pratiqué les usages les plus divers; on a agi diversement à Jérusalem, diversement à Antioche, diversement à Corinthe, diversement à Rome, etc., et l'on n'en était pas moins frères pour cela. *Multifariam multisque modis...;* ainsi a agi la Providence de Dieu envers les hommes, ainsi agit la sagesse des hommes envers Dieu. Et il en sera toujours ainsi.

Que chaque Eglise et chaque nation conservent donc leurs traditions, leurs livres particuliers, leurs disciplines et leurs rites, en toute liberté, dans l'unité de la foi. Tel est l'ordre.

Quant aux « tendances nationales » différentes, elles n'ont rien à faire dans une union religieuse et ecclésiastique, d'où toute politique est exclue. Qu'a-t-on voulu dire en prétextant les différences « d'esprit »? Je ne sais. Il ne doit y avoir dans l'Eglise du Christ qu'un seul Esprit, qui est l'Esprit du Christ, c'est-à-dire l'Esprit *saint.* C'est lui qui doit agir dans tous les esprits et dans tous les cœurs pour les sanctifier, et nulle Eglise particulière n'en a le monopole. Que chaque nation ait sa vocation spéciale, son esprit spécial, rien de plus juste;

ceci n'est nullement contraire à l'unité de l'Esprit divin. « Deus est enim qui operatur in vobis et velle, et perficere, pro bona voluntate (*Philip.* II. 13)... Qui adhæret Domino, unus Spiritus est (*I Cor.* VI, 17)... Divisiones gratiarum sunt, idem autem Spiritus; et divisiones ministrationum sunt, idem autem Dominus; et divisiones operationum sunt, idem vero Deus, qui operatur omnia in omnibus. Unicuique autem datur manifestatio Spiritus ad utilitatem (XII, 4-7). » Voilà le véritable esprit chrétien: admirable et infinie variété dans l'unité de la foi et de la sainteté.

Il faut que l'on comprenne bien, dans toutes les Eglises, que les anciens-catholiques vivent en Occident; qu'ils doivent combattre les erreurs religieuses de l'Occident; que c'est la nature de ces erreurs qui doit déterminer le genre de leur polémique; qu'ils doivent régler leur attitude disciplinaire et leurs procédés d'après l'attitude même et les procédés de leurs ennemis, notamment de la papauté; que tel point qui peut paraître avoir peu ou même pas d'importance en Orient, peut en avoir beaucoup en Occident, et que, s'ils y insistent, c'est que c'est un devoir qui leur est imposé par leur mission et leur vocation. Autant leurs efforts, en théologie, tendent à mettre en lumière la foi de l'ancienne Eglise, et à la faire accepter par les hommes instruits de l'Occident au moyen d'explications vraiment philosophiques et scientifiques, autant leurs efforts, dans la vie pratique, doivent tendre à faire le bien et à étendre le royaume de Dieu selon les exigences du milieu social et religieux où Dieu les a placés. Tel est tout leur programme. N'est-il pas sage et éminemment orthodoxe?

Mon honorable correspondant semble croire qu'il faut être parfait pour s'unir. C'est une erreur. On s'unit précisément pour devenir parfait. L'union fait la force. On travaille davantage et mieux, quand la besogne est partagée. C'est la grande vérité et le grand avantage de la communion des Saints. L'histoire montre que la division des Eglises a été fatale à l'Eglise même. Le grand dogme chrétien de la fraternité et de la solidarité en Jésus-Christ ne peut briller de tout son éclat et agir de toute sa force que par l'union des Eglises et par leur union réciproque. Cette union réciproque, en mettant en commun plus de lumières, plus d'efforts, plus de science, plus de charité, ne peut que perfectionner ceux qui puiseront

sincèrement dans ce trésor commun. Si les atomes et les impondérables ont leur rôle dans la nature et si les infiniment grands de l'univers ont eux-mêmes besoin des infiniment petits, peut-être en est-il aussi de même dans l'Eglise. Le Christ, loin de dédaigner les petits, les a appelés et glorifiés.

Notre petite Eglise ancienne-catholique, malgré le sentiment qu'elle a de sa faiblesse, est loin de se décourager et de se croire inutile, précisément parce qu'elle se sent appelée par le Christ. Si elle est petite, ses devoirs sont grands. C'est avec joie et courage qu'elle médite sans cesse ces paroles de St. Paul: « Et dixit mihi: Sufficit tibi gratia mea, nam *virtus in infirmitate perficitur*. Libenter igitur gloriabor in infirmitatibus meis, ut inhabitet in me virtus Christi. Propter quod placeo mihi in infirmitatibus meis, in contumeliis, in necessitatibus, in persecutionibus, in angustiis pro Christo: *cum enim infirmor, tunc potens sum (II Cor.,* XII, 9-10). »

La crainte de mon honorable correspondant n'est donc nullement fondée. Qu'il me permette d'ajouter que, l'union des deux Eglises une fois proclamée et l'une et l'autre continuant comme par le passé à s'administrer dans leur propre autonomie, rien n'empêcherait, du moins à mon humble avis, qu'elles célébrassent ensemble, chaque année, la fête de l'orthodoxie dans le sens du rétablissement de l'union; que des relations s'établissent d'une manière suivie entre leurs autorités respectives; que leurs théologiens travaillassent ensemble et régulièrement, dans le but d'élucider le plus possible les questions qui les intéresseraient; que tous les dix ans, ou même tous les cinq ans, un grand congrès eût lieu, dans lequel elles enverraient leurs représentants, leurs évêques, leurs prêtres, leurs fidèles, et dans lequel tous proclameraient la même foi orthodoxe, glorifieraient le même Christ, communieraient au même pain et au même calice. Ces congrès, ou ces conférences, ou ces synodes — peu importe le nom — seraient extrêmement utiles, édifiants et réconfortants. Les frères encore séparés concevraient, en les voyant, le désir de l'union. Les incrédules comprendraient aussi, peut-être, tout ce qu'il y a de grand, de fécond, de civilisateur, de fraternel, d'idéal, de divin, dans le christianisme.

Daigne Dieu nous accorder la joie de voir, avant qu'il nous rappelle à lui, ces saintes choses réalisées!

E. Michaud.